

VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

I-DOSER

Par Profil supprimé Postée le 18/01/2017 16:42

Bonjour actuellement en réalisation de mes TPE j'aimerais savoir si "I-doser" est considéré comme une drogue ? Et si non pourquoi ?

Mise en ligne le 20/01/2017

Bonjour,

« I-doser » est un site internet proposant de se « droguer légalement et sans risque en écoutant des pistes audio appelées « doses » ». Le site français existerait depuis 2006, date à laquelle les premiers forums à ce sujet apparaissent.

Il n'existe aucune documentation scientifique sur ce logiciel en ligne permettant de lire des fichiers audio censés produire des modifications de l'humeur ou des effets comparables à ceux des drogues. Le principe consisterait en l'émission de sons de fréquences différentes, appelés « battements binauraux », provoquant un effet sur l'humeur.

Sur les forums de discussion où il en est question, certains disent n'avoir absolument rien ressenti, d'autres expliquent avoir éprouvé une accélération des battements du cœur, des tremblements, d'autres encore auraient eu des visions ou auraient été transportés dans un autre monde... Aucun de ces témoignages n'a été vérifié scientifiquement à ce jour.

Cordialement.
